

**Voilà on veut organiser un tournoi avec des stockclass. Et on aurait voulu savoir si l'assurance du club prenait en charge tous les joueurs du tournoi meme ceux qui ne sont pas licenciés ?**

Dès que vous prononcé le mot tournoi, il y a soucis, car Tournoi = compétition La garantie supplémentaire que vous avez auprès de la FPS couvre les joueurs occasionnels de passage lors d'initiation

Pour faire des tournois (dans votre cas) il faut que chaque personne ai une licence soit sportive (de compétiteur), soit une assurance loisir (mais avec certificat médical de non cotre indication à la pratique du Paintball (loi de mars 1999))

Je pense que vous ne seriez pas très content d'avoir une personne qui est un arrêt cardiaque sur le terrain lors d'un tournoi, et dont la famille se retournerai contre vous.

Juste à titre de rappel le Président de l'association engage sa responsabilité en cas de problème

**Je desire participer a un tournois qui va avoir lieu en juin,or je n'ai que 15 ans et en aurais 16 le 30 avril prochain.Comme les delais pour faire faire la liscence sont long (2 mois ?) serait-il possible de la demander avant mes 16 ans ?**

Oui cela est possible, en précisant votre date de naissance, et en expliquant que vu les délais, vous souhaitez avoir votre licence à temps. Bonne chance pour votre tournoi !

**Lors d'un tournoi de paintball sur un terrain appartenant au club (terrain prété au club ) , est ce que tout les participants sont couvert par l'assurance du club ou est ce qu'il faut qu'ils soient tous licenciés ?**

Les participants d'un tournoi sont (normalement) des joueurs réguliers, donc doivent posséder leur propre licence...

**Voilà c'est a propos des licences a 3.50 euros, j'aurai voulu savoir car si j'ai bien compris elles ne sont pas valable qu'une journée. Donc j'aurai voulu saboir si j'avais bien compris. Donc avec cette license si on la prend le 1 janvier elle est valable juqu'au 31 aout et tout cela que pour 3.50 euros c'est bien ça? (22/11)**

Oui vous avez bien compris :  
la Carte Membre (uniquement destinée aux joueurs qui ne possèdent pas leur matériel) est valable jusqu'au 31 aout de l'année N,quelque soit sa date d'acquisition.

**L'assurance est-elle nécessaire pour faire jouer des locations sur notre terrain??**

Quelle étrange question !  
Bien sur qu'il te faut une assurance (fournie dans l'affiliation à la Fédération) Que feras tu quand un joueur se blessera (j'ai un cas de genou HS sur mon ancien terrain), ou qu'il levera son masque en plein cours de partie, et qu'il se reçoit une bille dans l'oeil ?

Si tu n'es pas assuré, TOUS les dommages seront aux frais du président, du secrétaire, et du trésorier de l'association (un oeil crevé "coûte" 300.000 frs).

**L'affiliation du club couvre t'elle un terrain prive au niveau des assurances**

Oui, le terrain est couvert, du moment qu'il est balisé & sécurisé.